



**RETURN OFFERS TO :
RETOURNER LES OFFRES À :**

Bid Receiving - Réception des soumissions:

Correctional Service Canada (CSC) – Service
correctionnel Canada
Contracts and Materiel Services
3427 Faithfull Avenue
Saskatoon SK
S7K 8H6

ATTENTION: Claudette Chabot

**AMENDMENT TO THE REQUEST
FOR STANDING OFFER
MODIFICATION DE LA DEMANDE
D’OFFRE À COMMANDES**

Regional Master Standing Offer (RMSO)
Offre à commandes maître régionale (OCMR)

Proposal to: Correctional Service Canada

The referenced document is hereby revised; unless otherwise
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation
remain the same.

Proposition à: Service Correctionnel du Canada

Ce document est par la présente révisé; sauf indication
contraire, les modalités de l’invitation demeurent les mêmes.

Comments — Commentaires :

**THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY
REQUIREMENT – CE DOCUMENT COMPORTE DES
EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.**

Issuing Office – Bureau de distribution

Correctional Service Canada (CSC)
Contracts and Materiel Services

Title — Sujet: Formation professionnelle de premiers soins	
Solicitation No. — N°. de l’invitation 21C50-19-3043775	
Solicitation Amendment No. – No. de la modification à l’invitation 002	Date: 26 juillet, 2019
GETS Reference No. — N°. de Référence de SEAG 21C50-19-3043775	
Solicitation Closes — L’invitation prend fin at /à : 14 :00 On / Le : 6 août 2019 / August 6, 2019	Time Zone Fuseau horaire CST Heure normale du centre
Delivery Required — Livraison exigée : See herein – Voir aux présentes	
F.O.B. — F.A.B. Plant – Usine: Destination: Other-Autre:	
Address Enquiries to — Soumettre toutes questions à: Claudette Chabot Claudette.Chabot@csc-scc.gc.ca	
Telephone No. – N° de téléphone: 306-659-9255	Fax No. – N° de télécopieur:
Destination of Goods, Services and Construction: Destination des biens, services et construction: Multiple as per call-up Multiples, selon la commande subséquente.	
Instructions: See Herein Instructions : Voir aux présentes	



La modification **002** à la demande d'offre à commandes (DOC) est émise pour:

1. Proroger la date de clôture de la DOC; et
 2. Modifier l'annexe D – Critères d'évaluation (voir le changement au O4)
-

1. La date de clôture de la période d'invitation à soumissionner identifiée sur la page un (1) de la DOC a été prorogée:

Supprimer: la date de clôture le 31 juillet 2019 @ 14 :00 heure normale du centre; et,

Insérer: La nouvelle date de clôture de la période d'invitation : **le 6 août 2019 @ 14 :00 heure normale du centre.**

2. Modifier l'annexe D – Critères d'évaluation:

Supprimer: l'Annexe D – Critères d'évaluation dans son intégralité; et

Insérer: l'annexe D modifiée– Critères d'évaluation qui suit:

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS RESTENT LES MÊMES.



ANNEXE D - CRITÈRES D'ÉVALUATION

1.0 Évaluation technique

1.1 Les éléments suivants de l'offre sont évalués et cotés selon les critères d'évaluation énoncés ci-après.

- Critères techniques obligatoires

Il est impératif que les offres répondent à chacun de ces critères pour démontrer leur respect des exigences.

1.2 TOUTE EXPÉRIENCE QUI N'EST PAS APPUYÉE PAR DES DONNÉES COMPLÉMENTAIRES POUR PRÉCISER OÙ, QUAND ET COMMENT ELLE A ÉTÉ ACQUISE ENTRAÎNERA LE REJET DE L'EXPÉRIENCE EN QUESTION AUX FINS DE L'ÉVALUATION.

1.3 Tous les exemples d'expérience doivent être strictement liés au travail. Les périodes d'études et de formation ne seront pas prises en considération, à moins d'indication contraire.

1.4 Il faut prouver son expérience en décrivant des projets et/ou emplois antérieurs, qu'ils soient terminés ou en cours.

1.5 Des références doivent être fournies pour chaque projet ou expérience de travail.

I. Lorsque la ressource proposée a acquis l'expérience énoncée au sein d'un organisme ou ministère fédéral canadien **en tant que fonctionnaire**, la référence doit être un fonctionnaire qui jouait un rôle de supervision par rapport à la ressource proposée au cours de la période d'emploi mentionnée.

II. Lorsque la ressource proposée a acquis l'expérience énoncée au sein d'un organisme ou ministère fédéral canadien **en tant que consultant**, la référence doit être le fonctionnaire chargé du projet dans le cadre duquel la ressource proposée a acquis l'expérience.

III. Les références doivent être présentées selon le format suivant :

- a. Nom;
- b. Organisme;
- c. Numéro de téléphone actuel; et
- d. Adresse courriel si disponible.

1.6 Présentation de la réponse

I. Afin de faciliter l'évaluation des offres, il est recommandé que les offrants abordent, dans leur offre, les critères obligatoires dans l'ordre où ils apparaissent dans le tableau Critères d'évaluation, en utilisant la numérotation présentée.

II. De plus, les offrants sont avisés que le nombre de mois d'expérience mentionné pour un projet ou une expérience dont le délai chevauche le délai d'un autre projet ou d'une autre expérience ne sera pris en considération qu'une seule fois. Par exemple, la durée du projet 1 s'échelonne de juillet 2001 à décembre 2001; la durée du projet 2 s'échelonne d'octobre 2001 à janvier 2002. Le nombre total de mois d'expérience pour ces deux projets est de sept (7) mois.

III. Pour les exigences qui demandent un nombre précis d'années d'expérience (p.ex., 2 ans), le SCC ne tiendra pas compte de cette expérience si l'offre technique ne donne pas le mois et l'année, tel qu'exigé, pour la date de début et la date de fin de l'expérience alléguée.



- IV. Le Canada n'évaluera que la période au cours de laquelle la ressource a réellement travaillé au projet ou aux projets (de la date de début indiquée pour la ressource jusqu'à la date de fin), plutôt qu'à partir de la date de début et de fin générale d'un projet ou d'un groupe de projets auxquels la ressource a participé.

CRITÈRES OBLIGATOIRES – _____

N°	Critère technique obligatoire	Description de la réponse de l'offrant (indiquer l'emplacement dans l'offre)	Respecté/non respecté
O1	<p>Le soumissionnaire doit fournir des documents démontrant que le cours de premiers soins, de réanimation cardiorespiratoire (RCR) pour adultes et de défibrillateur externe automatisé (DEA) est certifié par l'industrie.</p> <p>Par « certifié par l'industrie », on entend que la formation offerte par le soumissionnaire donnera lieu à l'obtention d'une certification reconnue par l'industrie à un niveau équivalent, mais sans toutefois s'y limiter, à : Ambulance St-Jean, la Croix-Rouge canadienne, la Fondation des maladies du cœur du Canada, Rescue 7, le Canadian College of Emergency Medical Services (EMS), le Northern Alberta Institute of Technology (NAIT), Western Canada Fire et First Aid Inc., SAIT Polytechnic.</p> <p>Par exemple, la fourniture de documents de l'industrie sous la forme d'une lettre ou d'un certificat des approbateurs fédéraux ou provinciaux de l'assurance de la qualité démontrant que le soumissionnaire est reconnu comme formateur officiel pour donner de la formation à des établissements d'enseignement, gouvernementaux ou industriels ou à des associations industrielles dans chaque province où le soumissionnaire présente une proposition.</p> <p>La certification qui n'est reconnue que par une entreprise ou un lieu de travail précis <u>ne répond pas</u> à cette norme et ne sera pas acceptée.</p> <p>Une preuve de certification doit accompagner la soumission.</p>		
O2	<p>Le soumissionnaire doit fournir un aperçu du cours de secourisme, de RCR et de DEA décrivant en détail les sujets couverts, y compris, mais sans s'y limiter, les sujets fournis dans l'énoncé des travaux.</p>		



N°	Critère technique obligatoire	Description de la réponse de l'offrant (indiquer l'emplacement dans l'offre)	Respecté/non respecté
	La documentation du plan de cours doit être jointe à la soumission.		
O3	<p>Le soumissionnaire doit fournir les noms des ressources proposées possédant un certificat valide d'un organisme de certification provincial ou national reconnu pour donner des cours de premiers soins, de RCR pour adultes et de DEA, ainsi que la date d'expiration de ce certificat, avec équivalence des politiques et des normes provinciales en matière de SST et/ou des normes médicales de SST de la province en matière de santé et sécurité au travail dans les provinces pour lesquelles il entend offrir ses services.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir, pour chaque ressource proposée, la documentation à jour (p. ex. lettres de certification) démontrant que la ressource proposée est certifiée pour enseigner la formation encadrée par l'industrie, tel que défini au point O1.</p> <p>La preuve de certification pour chaque ressource proposée doit être jointe à la soumission.</p> <p>REMARQUE : Si le soumissionnaire fait une proposition pour un ou plusieurs emplacements, il doit fournir suffisamment de ressources pour le nombre estimatif de séances indiqué dans l'énoncé des travaux. Le soumissionnaire doit fournir une copie du curriculum vitæ et de la certification de chaque ressource proposée.</p>		
O4	<p>Les ressources proposées par le soumissionnaire doivent avoir donné au moins six (6) cours de premiers soins, de RCR pour adultes et de DEA, à titre d'instructeur agréé, cette expérience ayant été acquise au cours des trois (3) dernières années avant la date de publication de l'appel d'offres.</p> <p>Pour faire la preuve de son expérience, le soumissionnaire doit fournir :</p> <ul style="list-style-type: none">a) Le nom, le numéro de téléphone et l'adresse électronique de la personne-ressource du client.b) Les dates de début et de fin des cours dispensés.c) Le type de formation dispensée pour chaque cours énuméré (c.-à-d. premiers soins, RCR et/ou DEA).		



N°	Critère technique obligatoire	Description de la réponse de l'offrant (indiquer l'emplacement dans l'offre)	Respecté/non respecté
	Les soumissionnaires doivent joindre la preuve de leur expérience à leur proposition.		